

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	<i>N° 2021-730</i>

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre

Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre

M. Nordine GUENDEZ à M. Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 novembre 2021	Délibération
	Direction générale Numérique et systèmes d'information Direction appui administrative et financière DGNSI	N° 2021-730

Rapport d'activités Inolia portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2020 - Avis

Madame Delphine JAMET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La société Inolia, délégataire de service public de la Métropole, a adressé, conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales, un rapport annuel portant sur l'exécution de la Délégation de service public (DSP) du réseau haut débit pour l'année 2020. Le conseil de Métropole du 9 juillet 2021 a pris acte de la remise de ce rapport. La Commission consultative des services publics locaux l'examinera avant la fin de l'année.

Ce rapport annuel a été analysé par les services métropolitains sur ses composantes commerciale, technique et financière.

Cette analyse est ainsi soumise au conseil de Bordeaux Métropole, afin que celui-ci en prenne connaissance et puisse émettre toute observation quant au bon déroulement du contrat de délégation de service public et au respect de ses engagements par le délégataire.

A – Analyse de l'activité commerciale

Les offres

Les principes de transparence et de non-discrimination définis comme principes de service public se traduisent dans le mode de commercialisation des services. La grille tarifaire est la même pour tous les opérateurs. Elle est fixée par délibération du Conseil de Bordeaux Métropole et est donc publique.

Les tendances sur les principaux produits commercialisés sont les suivantes :

- Les services DSL (Digital subscriber line)

Cette offre est basée sur le dégroupage des répartiteurs d'Orange. 6 881 liens DSL sont activés sur le réseau à fin 2020. Le nombre de liens continue de baisser progressivement (-40% depuis 2015). Le chiffre d'affaires correspondant à ce service a, quant à lui, baissé de 32% sur la même période.

Cette baisse s'explique principalement par l'arrivée du réseau fibre optique FTTH (Fiber to the home).

La part du DSL dans le chiffre d'affaires continue également de diminuer. Elle est passée de 36,1 % à 22,8 % sur les sept dernières années, sans remettre en cause l'équilibre économique de la Délégation de service public (DSP). Cette diminution est en effet compensée par l'augmentation du chiffre d'affaires des autres services proposés.

- Offres de fourreaux et fibre noire (fibre non activée)

Les principaux clients des offres de fourreaux sont :

- La société Orange qui mobilise les infrastructures de la société Inolia pour desservir ses clients dans les zones d'activités.
- Les communes et Bordeaux Métropole qui utilisent ces infrastructures pour déployer des réseaux d'interconnexion entre les bâtiments communaux et métropolitains.
- La Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde qui utilisent la fibre noire pour interconnecter leurs sites (collèges, lycées, sites administratifs, etc...).

Les solutions de location de fibre noire constituent une opportunité majeure pour des opérateurs locaux ou pour des gestionnaires de réseaux indépendants (Bordeaux Métropole par exemple). Elles représentent plus du tiers du chiffre d'affaires 2020.

- Offre d'hébergement

Elle consiste en la mise à disposition d'un espace technique dans un environnement de communication électronique (énergie, climatisation, etc...) et s'adresse aux opérateurs nationaux et locaux. Son poids dans le chiffre d'affaires est limité (2,5 %), mais ce type d'offre est indispensable pour répondre à la diversité des demandes des opérateurs.

- Offre de bande passante Lan to Lan (Local area network to local area network)

Elle est une solution pour apporter des services professionnels d'interconnexion et permet l'émergence du très haut débit pour les entreprises. Sa part dans le chiffre d'affaires oscille et est d'environ un quart.

Les indicateurs

L'année 2020 présente des résultats commerciaux médiocres. Elle s'est soldée par un chiffre d'affaires de 8,089 millions d'euros, en baisse de 3,45 % par rapport à 2019.

Fin 2020, 1 120 sites d'entreprises ou publics étaient raccordés au réseau Inolia, soit une augmentation en un an de 78 sites.

Le nombre d'opérateurs clients de la société Inolia est de 25 sur 2020. Ce chiffre est stable depuis 2017.

L'analyse du délégant

Sur ce plan commercial, plusieurs indicateurs sont plutôt mal orientés :

- Le chiffre d'affaires suit une tendance à la baisse depuis 2014. Cela est en partie dû aux baisses de tarifs successives et l'action commerciale ne compense pas suffisamment ces évolutions tarifaires.
- Une grande majorité de contrats est signée pour le compte de Bordeaux Métropole et du Département de la Gironde (environ la moitié des contrats). Il serait utile qu'Inolia engage des actions commerciales efficaces.
- En 2020, plus de 60% du chiffre d'affaires repose sur un seul opérateur (SFR). Cela fragilise la DSP.

Les actions commerciales d'Inolia ne permettent pas d'améliorer la situation.

B – Analyse des aspects techniques et exploitation

Les indicateurs

Le réseau représente 970 kilomètres de génie civil à fin 2020 (+ 9 % en un an). Un linéaire d'environ 21 kilomètres a été remis par Bordeaux Métropole dans le cadre de sa politique « Travaux = Fourreaux » ou grâce à la convention signée avec la société Enedis pour poser des fourreaux lors des travaux d'enfouissement.

Plus de 970 kilomètres de câbles optiques sont posés dans ce génie civil (+ 3 % en un an).

Le taux de disponibilité du réseau reste très bon (99,951 %).

Le renouvellement des matériels obsolètes est traité dans les règles de l'art par la société Inolia.

Le délai moyen de livraison d'un lien fibre noire annoncé par la société Inolia dans son rapport d'activité 2020 est insuffisant (pour les sites non popés, le délai moyen de livraison est de 11 semaines alors que le délai contractuel est de 8 semaines).

L'analyse du délégant

Le réseau est globalement bien géré en termes d'exploitation. Deux points sont cependant à améliorer par le délégataire sur ce volet technique :

- Le premier concerne les délais de mise en service des liens fibre noire. Ces délais se sont améliorés depuis 2018, mais restent inférieurs aux engagements contractuels du délégataire.
- Le second point concerne le niveau de saturation des liens en fibre optique. Un certain nombre d'entre eux sont occupés à plus de 80 %. A ce seuil, la société Inolia se doit de poser de nouveaux câbles pour garantir une disponibilité optimale de ses services.

C - Analyse économique et financière

Depuis le début du contrat, le chiffre d'affaires de la délégation a beaucoup progressé jusqu'en 2014 et depuis il connaît une baisse même s'il reste supérieur au plan d'affaires cumulé contractuel de l'avenant n°7 de 2,7 M€.

Avec des charges d'exploitation bien inférieures aux prévisions, l'Excédent brut d'exploitation s'améliore ainsi de 9,6 M€ par rapport au prévisionnel soit +22%.

Le résultat net de l'exercice 2020 atteint 748 K€ en diminution de 627 K€ par rapport à 2019. Cumulé depuis 2006, il atteint 11,8 M€.

Les investissements en 2020 s'élèvent à 1,3 M€, ils correspondent essentiellement aux raccordements des nouveaux clients.

D – Evolution de l'actionnariat

La société Inolia était détenue initialement à 40 % par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et à 60 % par SFR Collectivités, filiale détenue à 100 % par SFR SA.

En décembre 2018, SFR Collectivités a informé Bordeaux Métropole du projet de sa société mère, SFR SA, de procéder à une « réorganisation interne » visant à dissoudre SFR Collectivités et à procéder à une Transmission universelle de patrimoine (TUP) vers SFR SA. Au terme de cette opération, SFR SA détiendra directement 60% du capital de la société

Inolia. Un avenant est en cours de finalisation pour acter cette TUP.

En octobre 2019, la Banque des territoires (CDC) a informé la métropole bordelaise de sa volonté de céder l'intégralité de sa participation au sein de la société délégataire Inolia. Cette demande a été formalisée par un avenant (signé en 2021). Ainsi, la société SFR SA est devenue l'unique associée.

Conclusion

Le délégant considère que le délégataire, la société Inolia, a rempli correctement ses obligations en 2020 en ce qui concerne les aspects techniques et commerciaux, même si un plan d'action sur le volet commercial semble utile et que des actions de remédiation sont à poursuivre sur le plan technique.

Il vous est ainsi proposé de donner acte au délégataire de son compte rendu annuel.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1411-3 et L1425-1 ;

VU la délibération n° 2005/0996 du 16 Décembre 2015 du Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux ;

VU la délibération n° 2021-425 du 9 juillet 2021 du Conseil de Bordeaux Métropole ;

VU le contrat de délégation de service public notifié en date du 31 mars 2006 et ses avenants.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les obligations de service public sont respectées par le délégataire,

DECIDE

Article unique : de donner acte au délégataire de son compte rendu annuel 2020.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	la Conseillère déléguée,
	Madame Delphine JAMET